COMMUNE DE PIROU (Manche)

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 JUIN 2015 à 20h30

Date de Convocation : 11 juin 2015 – Date d'affichage : 25 juin 2015

Le jeudi dix-huit juin deux mil quinze à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de madame Noël LEFORESTIER, Maire.

Etaient Présents les conseillers municipaux suivants :

Mme Noëlle LEFORESTIER, M. Alain GIARD, Mme Laure LEDANOIS, M. José CAMUS-FAFA, Mme Isabelle RAPILLY, M. Gabriel LALLEMAND, Mme Josette DIOT, M. Daniel FELIX, M. Gérard GUERIN, Mme Nathalie HEROUET, M. Jean-Louis LAURENCE, M. François LECOUVEY, M. Patrick LENORMAND, Mme Martine LEPELLEUX, Mme Rose-Marie LEROTY, M. Roger MAUDUIT, Mme Stéphanie SOHIER, M. Fabrice RENOUF.

Absent: M. Philippe LAUVRAY

Secrétaire de séance : Mme Josette DIOT

Effectif légal du conseil municipal : 19 - Nombre de conseiller en exercice : 19 - Nombre de conseillers présents : 18

ORDRE DU JOUR

- 1- FPIC Répartition année 2015
- 2- Attributions coupes d'herbes parcelles communales
- 3- Marché: Prestataire Encaissement Nettoyage Règlement
- 4- Proposition plan de circulation jour de marché
- 5- Animations marché du terroir
- 6- Maison de Pays
- 7- CLSH
- 8- Ecole
- 9- Personnel
- 10- Accueil emploi
- 11- Camping
- 12-Tennis
- 13- Foire aux bulots
- 14- Feu d'artifice
- 15- Action de grand passage
- 16- ARS
- 17- Receveur Trésor Public
- 18- RD 72
- 19- Cinéma
- 20-Conventions
- 21- Devis
- 22- Achat véhicule services techniques
- 23- Subventions
- 24- PLU PLUI
- 25- Environnement protection dunes
- 26- Prochaines élections
- 27- Jury d'assises 2016
- 28- Réverbères
- 29- Courrier
- 30-Saison touristique
- 31- Hangar SNSM

- 32- Cale de la Bergerie
- 33- Mutualisation des services
- 34- Radar pédagogique
- 35-Questions diverses
 - Fleurissement
 - Horaires Mairie Poste

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Monsieur LAURENCE regrette que lors de l'adoption à l'unanimité du projet de panneau informatif il n'ait pas été précisé le coût de l'abonnement 3G nécessaire au bon fonctionnement de celui-ci qui s'élève à 300 € supplémentaires par an.

Monsieur CAMUS FAFA rappelle au conseil que ce projet a été présenté en deux fois lors de deux conseils différents et que cette information avait été donnée lors du conseil du 1^{er} avril dernier.

Monsieur LAURENCE souhaite que la question concernant le SDEM et la modification des projets d'effacement de réseaux soit représentée au vote car il semble que celle-ci ait été débattue mais non votée.

1. <u>FPIC Répartition 2015 du Fonds de Péréquation des ressources</u> Intercommunales et Communales (FPIC)

L'Etat a institué en 2012 un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal et intercommunal, dénommé Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Ce mécanisme consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Le FPIC voit sa montée en puissance confirmée en 2015 avec 200 millions d'euros supplémentaires.

Le montant du FPIC au titre de l'année 2015 concernant l'ensemble intercommunal, c'est-àdire Communes et Communes, s'élève à 302 340 euros.

	2012	2013	2014	2015
FPIC de l'ensemble intercommunal	65 587 €	151 039 €	228 596 €	302 340 €
Taux de progression	-	130.29%	51.35%	32.26%
Evolution en valeur	-	85 452	77 557	73 744

Il est rappelé que la loi de finances 2015 est venue modifier les possibilités de dérogation à la répartition de droit commun du FPIC et notamment la répartition libre permettant de modifier la part de l'EPCI.

Trois possibilités s'offrent à la Communauté de Communes du canton de Lessay et ses communes membres :

- conserver la répartition dite « de droit commun » (aucune délibération n'est requise dans ce cas);
- opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 ». Cette option doit être adoptée à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant de la Communauté de Communes avant le 30 juin 2015. Cette possibilité permet de modifier uniquement la répartition de la part communale entre les communes membres selon d'autres critères que le potentiel financier par habitant sans que cela n'entraîne de modifications supérieures ou inférieures à 30 % (auparavant 20%) pour chaque commune par rapport au droit commun. Il est précisé que la répartition entre la Communauté de

- Communes et les communes membres demeure celle de droit commun, calculée en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF);
- opter pour une répartition « dérogatoire libre ». Jusqu'ici, cette répartition devait être adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire. Désormais, une répartition « libre » du FPIC doit faire l'objet de délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI (majorité des 2/3) et de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres (majorité simple). Ainsi, une commune peut s'opposer à cette répartition. Il est précisé que si la Communauté de Communes et ses communes membres souhaitent déroger à la répartition de droit commun, elles devront prendre les délibérations correspondantes avant le 30 juin 2015.

En 2012 et 2013, la Communauté de Communes a opté pour la répartition de droit commun. En 2014, elle a retenu une répartition « libre » consistant à prélever 10 % du montant de chaque commune pour le reverser à la Communauté de Communes.

La fiche d'information du FPIC 2015 transmise par les services de l'Etat a été envoyée à l'ensemble des communes le 28 mai 2015. La répartition de droit commun du FPIC entre le bloc communautaire et le bloc communal ainsi que les simulations au titre de l'année 2015 ont également été envoyées aux communes et ont été présentées aux conseillers communautaires le soir de l'assemblée plénière en date du 2 juin 2015.

Les membres du conseil communautaire ont proposé, à l'unanimité des votants, de retenir une répartition dérogatoire libre consistant à prélever 15 % du montant de chaque commune pour le reverser à la Communauté de Communes.

Cette proposition est motivée par les éléments suivants :

- Baisse de la DGF de la Communauté de Communes de 37 653 € en 2014 et de 85 209 € en 2015, soit une baisse cumulée de 122 862 €, représentant une diminution de 31,81 % par rapport à l'année 2013 ;
- Nécessité de conserver une capacité d'autofinancement suffisante permettant la mise en œuvre des projets structurants à l'échelle du territoire communautaire.

Par application de ce régime dérogatoire libre, le détail de la répartition 2015 du FPIC serait la suivante :

Répartition du FPIC							
Nom des communes	Reversement de droit commun	Proposition de répartition	Ecart				
ANGOVILLE SUR AY	5 372.00	4 566.00	- 806.00				
ANNEVILLE SUR MER	8 122.00	6 904.00	- 1 218.00				
BRETTEVILLE SUR AY	15 055.00	12 797.00	- 2 258.00				
CREANCES	31 293.00	26 599.00	- 4 694.00				
FEUILLIE (LA)	6 758.00	5 744.00	- 1 014.00				
GEFFOSSES	8 648.00	7 351.00	- 1 297.00				
LAULNE	2 788.00	2 370.00	- 418.00				

LESSAY	17 125.00	14 556.00	- 2 569.00
MILLIERES	18 069.00	15 359.00	- 2 710.00
PIROU	38 429.00	32 664.00	- 5 765.00
SAINT-GERMAIN SUR AY	24 594.00	20 905.00	- 3 689.00
SAINT-PATRICE DE CLAIDS	3 308.00	2 812.00	- 496.00
VESLY	14 664.00	12 464.00	- 2 200.00
TOTAL COMMUNES	194 225,00	165 091.00	- 29 134.00
COMMUNAUTE DE COMMUNES	108 115,00	137 249.00	+ 29 134.00
TOTAL FPIC	302 340,00	302 340,00	

Il est précisé que cette répartition doit faire l'objet de délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI (majorité des 2/3) et de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres (majorité simple).

Il est également précisé qu'en l'absence de délibération d'une commune avant le 30 juin 2015, son avis sera réputé défavorable.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces éléments et conformément à la délibération du conseil communautaire du 2 juin 2015, le conseil municipal décide à la majorité des votants (15 voix pour et 3 abstentions – Mme LEPELLEUX, MM. FELIX et LAURENCE) :

- de déroger à la répartition de droit commun du FPIC 2015,
- d'opter pour une répartition « dérogatoire libre » modifiant la répartition des reversements entre la Communauté de Communes et les Communes membres et fixant les reversements suivants :
 - Répartition entre la Communauté de Communes et les communes membres :

Collectivité	Montant du reversement
Ensemble intercommunal	137 249,00
Communes membres	165 091,00
TOTAL	302 340,00

Répartition entre les communes membres :

Nom des communes	Montant du reversement
ANGOVILLE SUR AY	4 566.00
ANNEVILLE SUR MER	6 904.00
BRETTEVILLE SUR AY	12 797.00
CREANCES	26 599.00
FEUILLIE (LA)	5 744.00
GEFFOSSES	7 351.00
LAULNE	2 370.00
LESSAY	14 556.00
MILLIERES	15 359.00
PIROU	32 664.00

SAINT-GERMAIN SUR AY	20 905.00
SAINT-PATRICE DE CLAIDS	2 812.00
VESLY	12 464.00
TOTAL	165 091.00

- d'autoriser madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision de répartition.

A la suite de l'exposé de madame le Maire, madame LEPELLEUX souhaite intervenir en précisant qu'elle regrette ne pas avoir obtenu ces informations en amont de la réunion de conseil. Elle rappelle à madame le Maire sa demande de pièces complémentaires suite à l'envoi de la convocation.

Elle informe le conseil que par manque d'informations préalables, elle souhaite s'abstenir sur l'ensemble des points votés ce jour en conseil.

Madame le Maire précise que de nombreux documents n'avaient pas encore été reçus en mairie lors de l'élaboration de la convocation mais qu'elle avait tout de même souhaité proposer un ordre du jour complet afin d'avancer sur les dossiers en cours.

Monsieur FELIX souhaite pouvoir consulter les documents de préparation avant les réunions. Madame le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers que ces documents sont accessibles en mairie sur demande préalable.

2. Attributions coupes d'herbe parcelles communales

Madame le Maire informe le conseil des résultats de la consultation réalisée pour la coupe d'herbe. Cette année, l'ensemble des Pirouais pouvait soumettre une proposition. Le délai de réception des offres avait été fixé au lundi 15 juin dernier à 12h00.

Quatre offres ont été reçues. Les résultats sont les suivants :

Section	Numéro	Superficie	Earl de	Earl	Gaec	Maurice
			Pirou	L'Eventard	Herouet	SOHIER
BE	2	29a26ca			1 €	
BE	3	45a37ca			10 €	
BE	5	2ha20a33ca	200 €			350 €
BE	6	93a18ca	10 €			150 €
BE	7	42a27ca			10 €	
BE	8	2ha00a32ca	200 €			
BE	217	4a16ca			5 €	
BE	218	28a64ca			10 €	
BE	224	17a14ca			10 €	
BE	112	1ha59a17ca		50 €		
BI	104	4ha09a03ca		350 €		
BI	105	1ha19a79ca			20 €	
BP	144	11ha23a31ca			310€	
AH	281	1ha20a25ca			30 €	150 €
AH	282	76a90ca			20 €	80 €
AH	288	1ha01a68ca			10 €	
AH	289	95a37ca			10 €	
AH	290	69a69ca				
AE	124	58a61ca			10 €	
Totalité des	/	30ha14a47ca	1 100 €	1 200 €	900 €	
parcelles						

Les parcelles BE 2, 3, 7, 217,218 et 224 – BI 105 – BP 144 – AH 288 et 289 – AE 124 sont attribuées à la Gaec Herouet pour un montant total de 406 €.

Les parcelles BE 5 et 6 − AH 281 et 282 sont attribuées à monsieur Maurice SOHIER pour un montant de 730 €.

Les parcelles BE 112 et BI 104 sont attribuées à l'Earl L'Eventard pour un montant de 400 €.

La parcelle BE 8 est attribuée à l'Earl de Pirou pour un montant de 200 €.

Le montant global des recettes perçues par la commune sera de 1 536 €.

Le conseil, à la majorité, 15 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX et LAURENCE) valide les propositions d'attribution de la commission et donne pouvoir à madame le Maire afin de percevoir les recettes attendues.

3. Marché: Prestataire - Encaissement - Nettoyage - Règlement

Madame le Maire présente au conseil le règlement du marché hebdomadaire actualisé proposé par la commission foires et marchés présidée par monsieur GIARD.

Sur proposition de madame le Maire, le règlement est adopté à la majorité 15 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX et LAURENCE).

Madame le Maire présente ensuite la proposition de contrat de monsieur Jean-Luc DAUPHIN concernant la gestion des marchés du mercredi et du dimanche matin pendant la saison estivale.

Monsieur DAUPHIN s'engage à placer les exposants et à encaisser les contributions dues au titre des tarifs fixés par le conseil municipal dans le cadre du règlement proposé ci-dessus et à veiller au respect du présent règlement.

La totalité des recettes encaissées sera remis au trésor public de La Haye du Puits chaque semaine. A cet effet, monsieur DAUPHIN sera désigné régisseur suppléant/mandataire de la régie Droits de place manèges/forains, marchés du terroir et de l'artisanat, marchés hebdomadaires sous réserve de l'avis favorable de monsieur BLOHORN, trésorier.

La prestation de monsieur DAUPHIN s'élève à 2 500 € TTC.

Le conseil, à la majorité, autorise madame le Maire à signer le contrat avec monsieur DAUPHIN, à désigner monsieur DAUPHIN régisseur suppléant/mandataire et à régler les dépenses afférentes à ce dossier.

Concernant le nettoyage après le marché, un devis a été demandé à la société Maria LESIGNE qui s'engage à intervenir 14 dimanches à $200 \in HT$ du 14 juin au 13 septembre, 9 mercredis à $100 \in HT$ du 1^{er} juillet au 26 août et 8 vendredis à $50 \in HT$ du 3 juillet au 28 août, ce qui représente pour la commune un coût global de 4 $100 \in HT$ soit $4920 \in TTC$.

Le conseil, à la majorité 15 voix pour et 3 abstentions, donne pouvoir à madame le Maire afin de signer le devis de la société Maria LESIGNE et à régler les dépenses afférentes.

Madame LEPELLEUX aurait souhaité connaître les dépenses des années précédentes pour ce poste car les devis présentés lui semblent élevés.

Monsieur GIARD informe le conseil qu'il aurait souhaité pouvoir présenter ces chiffres mais qu'il n'a pu retrouver aucune archive de dossier depuis son arrivée et que cela ne lui permet pas d'accéder à la demande de madame LEPELLEUX.

Monsieur LAURENCE souhaite savoir s'il est prévu dans les fonctions du placier d'enlever les barrières à la fin du marché car dimanche dernier elles étaient restées dans la route jusqu'à 15h30. Monsieur GIARD informe le conseil que le placier s'est engagé à enlever les barrières à partir de 14h00 à la fin du marché. Madame RAPILLY précise que les barrières avaient été enlevées mais qu'elles ont été manipulées après le départ du placier par d'autres utilisateurs.

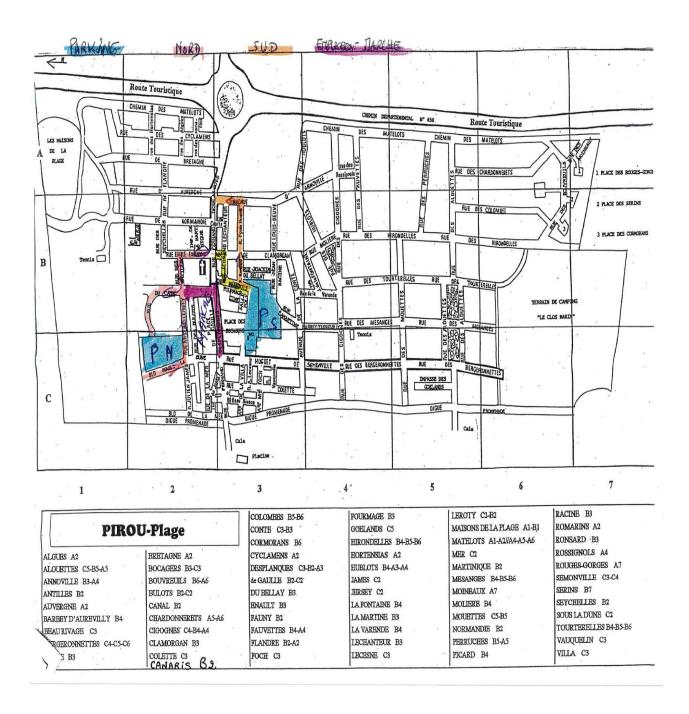
Monsieur FELIX demande quelles mesures vont être prises afin d'obliger les commerçants à libérer les emplacements à 14h00, fin du marché, car certains restent parfois jusqu'à 15h30-16h00.

Monsieur GIARD précise que le placier à pour fonctions de faire respecter le règlement et que celui-ci stipule bien le départ des commerçants pour 14h00.

Le nouveau règlement sera envoyé aux commerçants et des précisions sur les horaires seront indiquées en ce sens.

4. Proposition plan de circulation jour de marché

Monsieur GIARD présente au conseil la proposition de plan de circulation établie par la commission foires et marchés lors des jours de marchés hebdomadaires.



Le conseil, à la majorité 15 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX et LAURENCE) adopte le plan de circulation présenté ce jour et autorise madame le Maire à signer les arrêtés de circulation et stationnement correspondants.

5. Animations marché du terroir

Madame le Maire présente au conseil la proposition de monsieur BARBOT concernant deux animations pour les marchés du terroir du 15 juillet et du 12 aout prochains. Le montant de chaque animation s'élève à 200 € charges du GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel) comprises.

Le conseil, à la majorité 15 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX et LAURENCE) autorise madame le Maire à signer le contrat avec monsieur BARBOT et à régler les dépenses correspondantes.

Monsieur FELIX souhaite connaître l'emplacement prévu pour les marchés du terroir cette année, dans la rue ou place des bocagers. Monsieur GIARD précise que ceux-ci auront lieu place des bocagers comme habituellement.

Monsieur FELIX informe le conseil que plusieurs exposants lui ont fait part de leurs souhaits de renouveler les marchés du terroir dans la rue comme en 2014.

Monsieur GIARD précise que personne ne l'a contacté en ce sens jusqu'à ce jour.

Une réunion étant prévue avec ces exposants, cette question sera revue à cette occasion.

6. Maison de Pays

Madame RAPILLY présente au conseil le programme des activités établi par la Maison du Pays de Lessay dans le cadre d'Eté sport (celui-ci est également disponible dans le Pirou Info).

PROGRAMME	Horaires	Activités proposées	Lieu de RDV	Age	
JUILLET					
Dates					
Mardi	10 h-11h	Mini-tennis (7-12 ans)	Terrain des maisons	7 et +	
7	11h-12 h	Tennis (12 et +)	abandonnées		
14 h-15h30	1	Multisport	Devant le cinéma	6 et +	
		(Hand, Hockey, Basket, Foot)			
Mercredi	10 h 30-12 h	Mini-golf	A l'accueil du camping	4 et +	
8					
14 h-15h30	4 h-15h30 Baseball Stade de Football Pirou-Pont		Stade de Football Pirou-Pont	6 et +	
Jeudi	10 h-11h	Mini-tennis (7-12 ans)	Terrain des maisons	7 et +	
9	11h-12 h	Tennis (12 et +)	abandonnées		
14 h-15h30		Tennis de table	Devant le cinéma	6 et +	
Vendredi	10 h-11h	Mini-tennis (7-12 ans)	Terrain des maisons	7 et +	
10	11h-12 h	Tennis (12 et +)	abandonnées		
14 h-16 h		Tournoi de Football	Devant le cinéma	6 et +	
Lundi		9 h 30 – 12 h	Stage Char à voile	8 et +	
13			(Inscriptions à l'office de		
			Tourisme de Pirou)		
13h 30 – 16h30		Sortie LASER GAME	A l'accueil du camping	8 et +	
		à Lessay			
Mercredi		10 h – 12 h 30	Stage Char à voile	8 et +	
15			(Inscriptions à l'office de		
			Pirou)		
13 h 30 – 17 h		FOOT DES PLAGES à	Devant le poste SNSM	6 et +	
		Pirou			
		(District de football			
		Manche)			
Jeudi	10 h 30-12 h	Mini-golf	A l'accueil du camping	4 et +	
16					
16 h 30 – 19 h		Stage Char à voile	8 et +		
		(Inscriptions à l'office de To	urisme de Pirou)		
Vendredi	10 h-11h	Mini-tennis (7-12 ans)	Terrain des maisons	7 et +	
17 11h-12 h		Tennis (12 et +)	abandonnées		
13 h – 15 h 30		Stage Char à voile		8 et +	
		(Inscriptions à l'office de Tour			
Lundi	10 h-11h	Mini-tennis (7-12 ans)	Terrain des maisons	7 et +	
20	11h-12 h	Tennis (12 et +)	abandonnées	1	

14h – 17h		Concours de Pétanque	Au camping	6 et +
Mardi	10 h 30 – 12 h	Initiation Skimboard	Devant le poste SNSM	8 et +
21	30			
14 h – 16 h		Tir à l'Arc	Au Gymnase de Lessay	8 et +
Mercredi	10 h 30-12 h	Mini-golf	A l'accueil du camping	4 et +
22				
14 h-16 h		Tournoi de Mini - Tennis	Terrain des maisons	7 et +
	T		abandonnées	
Jeudi	10 h-11h	Mini-tennis (7-12 ans)	Terrain des maisons	7 et +
23	11h-12 h	Tennis (12 et +)	abandonnées	
14 h-16 h		Tournoi de Football	Devant le cinéma	6 et +
Vendredi 24	9 h – 18 h	Sortie Festyland	Maison du Pays de Lessay	6 et +
Lundi	9 h 30 – 12 h		Stage Char à voile	8 et +
27			(Inscriptions à l'office de	
			Tourisme de Pirou)	
14 h – 16 h	Initiation Skimb	poard	Devant le poste SNSM	8 et +
Mardi	9 h 30 – 12 h		Stage Char à voile	8 et +
28				
14 h – 16 h	Tir à l'Arc		A l'accueil du camping	8 et +
17 h – 18 h	Tir à l'Arc		Au gymnase de Lessay	Adultes
Mercredi	9 h 30 – 12 h		Stage Char à voile	8 et +
29			(Inscriptions à l'office de	
			Tourisme de Pirou)	
14 h-15h	Mini-tennis (7-	12 ans)	Terrain des maisons	7 et +
15 h -16 h	Tennis (12 et +	·)	abandonnées	
Jeudi	9 h 30 – 12 h		Stage Char à voile	8 et +
30			(Inscriptions à l'office de	
			Tourisme de Pirou)	
13h 30 – 16h30	Sortie LASER	SAME	A l'accueil du camping	8 et +
	à Lessay			
Vendredi 31	10 h 30-12 h	Mini-golf	Au camping	4 et +
14 h-15h	Mini-tennis (7-	-12 ans)	Terrain des maisons	7 et +
15 h -16 h	Tennis (12 et	+)	abandonnées	

STAGES ET AUTRES ANIMATIONS

Stages char à voile :(9-17 ans) /87 € le stage :

Du lundi 13 juillet au jeudi vendredi 17 juillet 2015 inclus.

Du lundi 27 juillet au jeudi 30 juillet 2015 inclus.

Initiations Skimboard : (8-17 ans) /14 € les 2 heures :

Mardi 21 juillet, lundi 27 juillet, jeudi 6 Aout et vendredi 14 aout.

Sortie Festyland (6-17 ans) /18 € la journée

Vendredi 24 juillet

Inscriptions à la Maison du Pays de Lessay

PROGRAMME horaires		Activités proposées	Lieu de RDV	Age	
AOUT					
Dates					
Dimanche	13 h – 17	FOOT PLAGES à St Germain	Devant le poste SNSM	6 et +	
2	h	/ Ay			
		District de football la			
		Manche			
Lundi	di 10 h-11h Mini-tennis (7-12 ans)		Terrain des maisons	7 et +	
3	11h-12 h	Tennis (12 et +)	abandonnées		
14h – 16 h		Tournoi de Football	Devant le cinéma	6 et +	
Mardi	10 h-11h	Mini-tennis (7-12 ans)	Terrain des maisons	7 et +	
4	11h-12 h	Tennis (12 et +)	abandonnées		
14h – 17h		Concours de Pétanque	Au camping	6 et +	
Mercredi	10 h 30-	Mini-golf	A l'accueil du camping	4 et +	
5	12 h				
14 h-16 h	·	Tournoi de Mini - Tennis	Terrain des maisons abandonnées	7 et +	
Jeudi	10 h-11h	Mini-tennis (7-12 ans)	Terrain des maisons	7 et +	
6	11h-12 h	Tennis (12 et +)	abandonnées		
14h – 16 h		Initiation Skimboard	Devant le poste SNSM	8 et +	

Vendredi	10 h-11h	Mini-tennis (7-12 ans)	Terrain des maisons	7 et +
7	11h-12 h	Tennis (12 et +)	abandonnées	
14 h-15h30		Multisport	Devant le cinéma	6 et +
		(Hand, Hockey, Basket, Foot)		
Lundi	10 h-11h	Mini-tennis (7-12 ans)	Terrain des maisons	7 et +
10	11h-12 h	Tennis (12 et +)	abandonnées	
14h – 16 h		Tournoi de Football	Devant le cinéma	6 et +
Mardi	10 h30-	Mini-golf	A l'accueil du camping	4 et +
11	12h			
14 h-16 h		Mini-tennis (7-12 ans)	Terrain des maisons	7 et +
		Tennis (12 et +)	abandonnées	
Mercredi	11 h – 17	FOOT DES PLAGES à Pirou	Devant le poste SNSM	6 et +
12	h	(District de la Manche)		
Jeudi	10 h-11h	Mini-tennis (7-12 ans)	Terrain des maisons	7 et +
13	11h-12 h	Tennis (12 et +)	abandonnées	
14 h-15h30		Multisport	Devant le cinéma	6 et +
		(Ultimate/ Tchoukball)		
Vendredi	10h – 12 h	Initiation Skimboard	Devant le poste SNSM	8 et +
14				
14 h-16 h		Mini-tennis (7-12 ans)	Terrain des maisons	7 et +
		Tennis (12 et +)	abandonnées	
Lundi	10 h-11h	Mini-tennis (7-12 ans)	Terrain des maisons	7 et +
17	11h-12 h	Tennis (12 et +)	abandonnées	
14 h-15h30		Multisport	Devant le cinéma	6 et +
		(Hand, Hockey, Basket, Foot)		
Mardi	10 h-11h	Mini-tennis (7-12 ans)	Terrain des maisons	7 et +
18	11h-12 h	Tennis (12 et +)	abandonnées	
14 h-15h30	•	Tennis de table	Devant le cinéma	6 et +
Mercredi	10h30-	Mini-golf	A l'accueil du camping	4 et +
19	12h			
14 h-16 h	•	Mini-tennis (7-12 ans)	Terrain des maisons	7 et +
		Tennis (12 et +)	abandonnées	

STAGES ET AUTRES ANIMATIONS

Stages char à voile : (9-17 ans) /87 € le stage :

- Du lundi 13 juillet au jeudi vendredi 17 juillet 2015 inclus.
- Du lundi 27 juillet au jeudi 30 juillet 2015 inclus.

Initiations Skimboard : (8-17 ans) /14 € les 2 heures :

- Mardi 21 juillet, lundi 27 juillet, jeudi 6 Aout et vendredi 14 aout.

Autres Activités :

- Sand-Ball à Saint Germain /Ay: 17 Juillet
- Sortie Festyland avec la Maison du Pays de Lessay : 24 Juillet

INFORMATIONS

- ✓ Les cartes de membres de la Maison du Pays de Lessay sont obligatoires pour pouvoir s'inscrire à toutes activités proposées par la maison du pays de Lessay. Cette carte couvre la durée d'une année scolaire aux tarifs de 2 euro par enfant ou 3.5 euro par famille. Elles sont disponibles à la Maison du Pays de Lessay et à l'office de tourisme de Pirou.
- Les enfants inscrits au(x) activités sont tenus d'y rester jusqu'à la fin et de manifester un comportement citoyen (l'animateur se réserve le droit d'exclusion sans qu'aucun remboursement ne soit effectué).
- Certaines activités peuvent être annulées pour des raisons climatiques. Pour cette raison, veuillez SVP accompagner votre/vos enfant(s) jusqu'au lieu de RDV et vous assurer de la présence de l'animateur et/ou du maintien de la séance (en cas d'annulation ou de non présence de l'animateur, les enfants ne sont plus ou pas sous notre responsabilité).

POUR TOUTES LES ACTIVITES, A L'EXCEPTION DES STAGES UNE PARTICIPATION DE 1 € PAR PERSONNE EST DEMANDEE.

Pour les inscriptions, horaires et informations concernant les sorties ou les stages de char à voile, se renseigner à l'office de tourisme (un dépliant vous sera remis) ou à la Maison du pays de Lessay .Tous ces stages et demi-journées ont un nombre de places limitées.

Tél. office de tourisme de PIROU : 02.33.46.30.47 Tél. Maison du pays de LESSAY : 02.33.46.84.69

Madame RAPILLY informe le conseil que du petit matériel a été acheté (Raquettes, panneaux de basket, ballons ...) afin d'être mis à la disposition de l'animateur Eté sport pendant la saison. Ce matériel sera ensuite mis à disposition des animateurs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour le reste de l'année.

Madame LEPELLEUX regrette que l'information concernant la Gym Santé n'apparaisse pas sur la plaquette de la Maison de Pays.

7. CLSH

Madame le Maire informe le conseil que comme prévu, le bac à sable de l'Accueil de Loisirs a été déplacé par les agents du service technique, il reste un rondin de bois à installer tout autour afin de finaliser l'installation. L'aire de jeux a été commandée et sera installée dès réception.

Madame LEPELLEUX souhaite connaître les dispositions prises pour respecter les normes d'hygiène concernant le sable. Madame le Maire rappelle au conseil que les services de la DDCS ont validé le projet et qu'il suffit de changer régulièrement le sable pour respecter les normes en vigueur.

A cette occasion, madame le Maire remercie monsieur François LECOUVEY pour sa contribution à la réalisation de la pelouse.

Madame le Maire propose au conseil d'investir dans du mobilier afin d'améliorer le fonctionnement du Centre de Loisir. Elle sollicite l'accord du conseil afin de constituer un dossier et de déposer des demandes de subventions en ce sens.

Le conseil municipal, à la majorité 15 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX et LAURENCE) approuve la proposition de madame le Maire et lui donne pouvoir afin d'effectuer les démarches correspondantes.

8. Ecole

Madame le Maire rappelle au conseil la décision de rénover la peinture des façades de l'école.

Le devis de l'entreprise Jérôme LAVALLEY avait été retenue par la municipalité précédente afin de réaliser ces travaux et de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2015.

Le devis présenté s'élève à 24 284.82 € HT, une subvention de 9 714 € a été notifiée le 28 avril dernier.

Monsieur Jérôme LAVALLEY a été contacté, il maintient le devis présenté en 2014 et informe le conseil que la première partie des travaux (Façades cours intérieures) sera réalisée pour la rentrée prochaine et la seconde d'ici la fin de l'année.

Le conseil, à la majorité 15 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX et LAURENCE) autorise madame le Maire à signer le devis correspondant et à régler la dépense afférente.

Madame LEPELLEUX souhaite savoir si le projet de graffs sur les façades est toujours d'actualités. Madame le Maire informe le conseil que les projets reçus ne correspondaient pas aux goûts de la commission scolaire et que ce projet était abandonné.

Madame RAPILLY confirme la fermeture de classe à la rentrée scolaire 2015-2016. Celle-ci est relative au départ de 17 élèves de CM2 vers la 6^{ème} et aux déménagements de 6 élèves. A ce jour, 10 nouvelles inscriptions ont été réalisées.

Madame RAPILLY informe le conseil du changement de directeur d'école à la prochaine rentrée. Monsieur LECOUILLARD ayant demandé sa mutation, monsieur CARPENTIER ancien instituteur de Lessay a été nommé à Pirou.

Madame le Maire confirme l'acquisition de deux vidéoprojecteurs pour l'école. Ce projet, réalisé dans le cadre de la mutualisation des services, a été pris en charge par la Communauté de communes du Canton de Lessay, ce qui permet une économie pour la commune de 50 € par appareil.

Lors du conseil d'école, d'autres demandes d'acquisitions ou de travaux ont été évoqués. L'école devrait déposer une liste de souhaits d'ici peu.

9. Personnel

Service technique:

Madame le Maire rappelle au conseil la délibération du 4 mai dernier concernant le recrutement de saisonniers pour la commune et le camping.

Lors de cette réunion, le conseil à l'unanimité, avait décidé de recruter un adjoint technique de 2^{ème} classe, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon selon le nombre d'heures effectuées à compter du 15 juin au 30 septembre 2015.

Le poste de placier étant occupé par monsieur DAUPHIN, auto-entrepreneur, celui-ci a été modifié afin de permettre le recrutement d'un adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet en tant qu'agent polyvalent du service technique jusqu'au 30 septembre 2015.

Le conseil, à la majorité 15 voix pour et 3 abstentions, valide le changement proposé ci-dessus.

Service scolaire:

Madame le Maire rappelle au conseil la convention signée avec le Centre de Gestion de la Fonction Territoriale de la Manche afin de bénéficier du service missions temporaires de celui-ci. Ce service permet à la collectivité de pallier à l'absence d'un agent sans recrutement direct. Le Centre de Gestion met à disposition du personnel qualifié sans contraintes contractuelles pour la collectivité accueillante. C'est grâce à ce dispositif que le second poste d'ATSEM à l'école peut être maintenu.

Compte tenu du contexte actuel de baisse des effectifs, il n'est pas dans l'intérêt de la commune de procéder au recrutement définitif d'une seconde ATSEM, c'est pourquoi, madame RAPILLY propose de reconduire le personnel du Centre de Gestion, en complément du personnel communal titulaire, à compter du 31 aout prochain pour l'année scolaire 2015/2016.

Le conseil, à la majorité 15 voix pour et 3 abstentions, autorise madame le Maire à signer le renouvellement de contrat proposé.

10. Accueil emploi

Madame le Maire informe le conseil de la nécessité de procéder au remplacement d'un agent communal à compter du 26 juin prochain jusqu'au 14 août inclus. Le service missions temporaires du Centre de Gestion n'ayant pas de personnel correspondant au profil, madame le Maire propose de faire appel au service de l'association Accueil Emploi.

Afin de procéder à ce recrutement, la commune doit renouveler son adhésion annuelle à l'association qui est de 12 €. Puis la prestation sera facturée à l'heure effectivement réalisée (net, charges et congés payés compris).

Le conseil, à la majorité 15 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX et LAURENCE) autorise madame le Maire à renouveler l'adhésion de la commune à l'association Accueil Emploi, à signer le contrat de remplacement et à régler les dépenses afférentes.

11. Camping

Madame le Maire présente au conseil une demande de monsieur et madame GARNIER qui sollicite le remboursement des arrhes (141.25 €) versées au titre de la réservation d'un mobil home communal du 8 au 15 août prochain. Monsieur et madame GARNIER seront dans l'impossibilité de séjourner au camping pour raisons personnelles.

Madame le Maire précise que ce mobil home est de nouveau loué pour la même période.

Sur proposition de madame le Maire, le conseil à la majorité 15 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX et LAURENCE) décide de procéder au remboursement des arrhes versées par monsieur et madame GARNIER.

Monsieur LALLEMAND informe le conseil que le boulanger du bourg ne souhaite plus vendre de pain au camping cette année compte tenu du point vente qu'il ouvre place Général De Gaulle. Afin de maintenir le service pour les campeurs monsieur LALLEMAND a sollicité le boulanger de Geffosses qui a accepté de le remplacer.

Madame le Maire présente ensuite plusieurs devis de la société SICLI, relatifs à :

- l'implantation d'extincteurs supplémentaires au camping à hauteur de 356.19 € HT
- le remplacement de blocs de secours défectueux à hauteur de 518.50 € HT
- le remplacement d'extincteurs vétustes ou défectueux 925.11 € HT

et également les devis retenus pour l'acquisition de petits matériels pour le service technique du camping :

- Meuleuse : Bricomarché : 118.65 € TTC

- Nettoyeur Haute Pression : Bricomarché : 658.99 € TTC

- Taille Haie : Sarl Ets LEBOSSE : 530.10 € TTC

Le conseil, à la majorité 15 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX et LAURENCE) autorisent madame le Maire à signer les devis présentés et à régler les dépenses afférentes.

Monsieur LALLEMAND informe le conseil que la vidéosurveillance est opérationnelle au camping depuis ce jour.

12. Tennis

Madame le Maire rappelle au conseil les différentes activités à destination des enfants et des jeunes prévues dans le cadre du programme d'Eté sport. Certaines activités étant prévues aux terrains de tennis communaux, madame le Maire informe le conseil que ceux-ci seront nettoyés par les services techniques ce qui permettra également l'organisation d'un tournoi par l'Espérance Sportive de Pirou.

13. Foire aux bulots 2015

Madame le Maire présente au conseil la demande de subvention des Amis de la Foire aux Bulots qui correspond au reliquat entre les dépenses et les recettes supportées par l'association au titre de la Foire 2015.

Le montant de la subvention d'équilibre demandée s'élève à 5 400 € sous réserve d'un complément qui pourrait être sollicité à l'issue de la réception des dernières factures.

Madame le Maire rappelle qu'en 2014, la Foire aux Bulots avait coûté environ 30 000 € à la commune pour environ 5 400 € cette année et ceci grâce aux bénévoles.

Le conseil, à la majorité 15 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX et LAURENCE) décide d'attribuer une subvention de 5 400 € à l'association des Amis de la Foire aux Bulots.

14. Feu d'artifice fête nationale

Madame le Maire présente au conseil le devis de Locatech Artifice qui propose un feu d'artifice de classe 4 en musique le dimanche 12 juillet prochain. Ce devis s'élève à 3 712.83 € TTC.

Le conseil, à la majorité 12 voix pour et 6 abstentions (Mmes HEROUET et LEPELLEUX, MM. GIARD, RENOUF, FELIX et LAURENCE), autorise madame le Maire à signer le devis présenté et à régler la dépense correspondante.

15. Action de grand passage

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'association Action Grand Passage arrivé en mairie le 26 janvier dernier qui informe la commune qu'un groupe de pasteurs itinérants sera présent sur la commune du 26 juillet au 2 août prochain. Cette association demande que soit mis à leur disposition un espace non aménagé raccordé en eau et électricité.

Madame le Maire propose de mettre à disposition de ce groupe une partie du terrain dédié habituellement aux parkings de la Foire aux Bulots (Parcelles cadastrées BP 123, 125,147 et 151) en y installant un branchement forain et un branchement d'eau.

Le conseil, à la majorité 15 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX et LAURENCE) autorise madame le Maire à réaliser les démarches nécessaires à l'obtention des devis, à signer les devis correspondants et à régler les dépenses afférentes aux branchements.

Madame LEPELLEUX regrette que la commune de Pirou accueille systématiquement les gens du voyage. Elle souhaite que monsieur le Président de la Communauté de communes du Canton de Lessay soit sollicité afin d'organiser un planning d'accueil entre les différentes communes du canton.

16. ARS (Agence Régionale de Santé)

Madame le Maire informe le conseil des résultats du classement de qualité des eaux de baignade 2014 pour la plage d'Armanville et la plage en face de la cale Louis ROBERT. Celles –ci ont toutes les deux étaient classées en Eau de Baignade de Bonne Qualité.

La campagne 2015 de prélèvements sera constituée de 20 prélèvements par site et complétée par des prélèvements au niveau du bassin de retenue d'eau de mer. Le coût pour la saison 2014 était de 3 275.22 € TTC. La dépense 2015 devrait être équivalente.

Le conseil, à la majorité 15 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX et LAURENCE) valide le principe de 20 prélèvements proposé par l'ARS et de prélèvement complémentaire pour le bassin de retenue d'eau de mer.

17. Receveur Trésor Public (Indemnités de conseil allouées aux comptables du trésor chargé des fonctions de receveurs des communes)

Madame le Maire informe le conseil d'un courrier reçu des services de la Trésorerie de LA HAYE DU PUITS /LESSAY indiquant le montant de l'indemnité de conseil et de budget due au titre de l'année 2015 au bénéfice de monsieur Michel CARRE au prorata de sa présence.

Sur proposition de madame le Maire, le conseil, à la majorité 15 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX et LAURENCE) donne son accord afin de verser l'indemnité de conseil et de budget due au receveur municipal au titre de l'année 2015 qui s'élève à 285.87 € bruts.

Madame LEFORESTIER informe le conseil que le successeur de monsieur CARRE se nomme monsieur BLOHORN. Celui-ci a pris ses fonctions le 1^{er} juin dernier.

18. RD 72 – Acquisitions de terrains et rétrocessions au Conseil départemental

Madame le Maire rappelle au conseil le projet de travaux de réfection de la RD72 qui nécessite l'acquisition de terrains et la rétrocession de ces terrains au Conseil Départemental.

a. Acquisition:

Pour permettre la réalisation de ces travaux par les services du Conseil Départemental, la commune doit réaliser les acquisitions suivantes :

AH		nce cad				Numéro	Acquis		Non a		Vendeurs
Simone 2, Ia Croix 50 770 PIROU LECOUVEY Jean-Michel 4, rue du Broog 50 770 PIROU LECOUVEY Jean-Michel 4, rue du Broog 50 770 PIROU LECOUVEY Jean-Michel 4, rue du Broog 60 770 PIROU LECOUVEY Marie 9, route de Montsurvent 605660 GOUVILLE SUR MER M	Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m ²	du plan	N°	Empr.m ²	N°	Surf. m ²	
AH 257 Ia piece Faley 2891 25 95 25 2796 50560 GOUVILLE SUR MER /I.ECOUVEY Marc 27, village de la Lucasserie 50770 PIROU / LECOUVEY François 2, village la Croix 50770 PIROU AH 258 La pièce Faley 7570 258 590 258 6980 LECOUVEY François 2, La croix 50 770 Pirou 120 120 1312 120 1312 120 1312 120 1312 13					5526			105	256		Simone 2, la Croix 50 770 PIROU / LECOUVEY Jean-Michel 4, rue du Brocq 50 770 PIROU / LECOUVEY Marie 9, route de
AH 312 La pièce Calet 6907 312 120 312 6787 LECOUVEY Simone 2, la Croix 50 770 PIROU / LECOUVEY Jean-Michel 4, rue du Brocq 50 770 PIROU / LECOUVEY Marie 9, route de Montsurvent 50560 GOUVILLE SUR MER / LECOUVEY Marc 27, village de la Lucasserie 50770 PIROU / LECOUVEY Marc 27, village de la Lucasserie 50770 PIROU / LECOUVEY Marc 27, village de la Croix 50 770 PIROU / LECOUVEY Marc 27, village de la Croix 50 770 PIROU / LECOUVEY François 2, village la Croix 50 770 PIROU	АН										50560 GOUVILLE SUR MER /LECOUVEY Marc 27, village de la Lucasserie 50770 PIROU / LECOUVEY François 2, village la Croix
LECOUVEY Simone 2, la Croix 50 770 PIROU / LECOUVEY Jean-Michel 4, rue du Brocq 50 770 PIROU / LECOUVEY Marie 9, route de Montsurvent 50560 GOUVILLE SUR MER /LECOUVEY Marc 27, village de la Lucasserie 50770 PIROU / LECOUVEY François 2, village la Croix 50 7070 PIROU	AH	258		La pièce Faley	7570		258	590	258	6980	François 2, La croix 50 770
	АН	312		La pièce Calet	6907		312	120	312	6787	Simone 2, la Croix 50 770 PIROU / LECOUVEY Jean-Michel 4, rue du Brocq 50 770 PIROU / LECOUVEY Marie 9, route de Montsurvent 50560 GOUVILLE SUR MER /LECOUVEY Marc 27, village de la Lucasserie 50770 PIROU / LECOUVEY François 2, village la Croix
Total en m ² 910	Total e	n m²				<u> </u>		910			50 770 PIROU

Madame le Maire propose de fixer le prix d'acquisition à 0.70 €/m^2 conformément à l'estimation des domaines, ce qui représente un coût global pour la commune de 637 €.

Monsieur François LECOUVEY ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, à la majorité des votants 14 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX et LAURENCE), autorise madame le Maire à signer les actes de vente établis par Me LUCAS pour les emprises nécessaires aux travaux et à régler la dépense afférente. Les frais notariés et les frais de bornage seront à la charge de la commune.

b. Rétrocession

Suite à ces acquisitions, la commune doit délibérer afin de rétrocéder ces parcelles au Conseil Départemental.

Considérant les conditions de l'opération visée en objet, les terrains communaux suivants seront céder à titre gratuit au profit du Département de la Manche pour incorporation ultérieure au domaine public routier,

Référence cadastrale					Numéro	Acquisition		Non acquis	
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m ²	du plan	N°	Empr.m ²	N°	Surf. m ²
AH	256		La pièce Faley	5526		256	105	256	5421
AH	257		la pièce Faley	2891		257	95	257	2796
AH	258		La pièce Faley	7570		258	590	258	6980
AH	312		La pièce Calet	6907		312	120	312	6787
BE	2	T02	Le pont	2926		2	165	2	2761
BE	3	T02	Le Pont	4537		3	45	3	4492
BE	7	T02	Le Pont	4227		7	70	7	4157
Total en m ²						(1) 1190			

⁽¹⁾ Les surfaces exactes seront déterminées suivant les documents d'arpentage dressés par géomètre à la charge du département.

Le conseil municipal décide, à la majorité 15 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX et LAURENCE) :

- → **De donner son accord** A la cession gracieuse des terrains communaux sous emprise au Département, concernés par l'opération d'aménagement de la RD 72;
- → **D'autoriser** madame le Maire à signer tous actes ou documents utiles et nécessaires pour l'aboutissement des procédures inhérentes.

c. Rue du Scy/rue du Calvaire

Madame le Maire expose le problème récurrent d'adresses erronées entre la rue du Scy qui n'a pas d'existence réelle pour la Poste et la rue du Calvaire. Afin de résoudre ce problème, elle propose au conseil de modifier le nom des rues en supprimant la rue du Scy et en maintenant la rue initiale qui est la rue du Calvaire.

Les riverains concernés ont été consultés et ont donné leur accord.

Sur proposition de madame le Maire, le conseil, à la majorité 15 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX et LAURENCE) décide de supprimer l'appellation rue du Scy.

19. Cinéma

Madame le Maire informe le conseil de la fermeture annuelle du cinéma qui se déroulera du 9 au 15 septembre 2015 inclus. Pendant cette fermeture, l'association sollicite la commune afin de réaliser un nettoyage de la moquette et des sièges.

La société Netto Décor qui réalise habituellement ces travaux a présenté un devis à hauteur de 826.56 € TTC.

Le conseil, à la majorité 15 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX et LAURENCE) autorise madame le Maire à signer le devis correspondant et à régler la facture afférente.

20. Conventions

a. Côte Ay Cotentin Tourisme

Madame le Maire présente au conseil la convention de mise à disposition du local communal situé 46 place des Bocagers au Service Public Industriel et Commercial – Côte Ay Cotentin Tourisme pour assurer l'accueil touristique.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit pour les périodes suivantes :

- Week-end de la Foire aux Bulots
- Dimanches matin des mois de Mai et Juin
- Ouverture de l'office de tourisme pendant la saison estivale

Le conseil, à la majorité, 15 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX et LAURENCE) autorise madame le Maire à signer la convention avec Côte Ay Cotentin Tourisme.

b. Logement mis à disposition des gendarmes

Madame le Maire présente au conseil la convention de mise à disposition du local communal sis rue des Bulots à la Communauté de communes du Canton de Lessay pour l'accueil des renforts de gendarmerie pendant la saison estivale et jusqu'au week-end de la Foire de Lessay.

Le loyer à la charge de la Communauté de communes du Canton de Lessay est fixé à 570 € mensuels.

Le conseil, à la majorité 15 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX et LAURENCE) autorise madame le Maire à signer la convention présentée et à percevoir les loyers dus.

c. Ancien presbytère – Mise à disposition association l'Art en Soi

Madame le Maire informe le conseil qu'une convention de mise à disposition de l'ancien presbytère est en cours de rédaction afin de définir les modalités d'utilisation des locaux par l'association l'Art en soi et par l'association Pirouésie en été.

d. Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Madame le Maire rappelle au conseil le projet de mise en œuvre d'une gestion écologique des parcelles communales cadastrées AH 287, 288, 289, 290 et 411 situées près de la station d'épuration. Afin de mettre en œuvre ce projet, la commune doit signer une convention avec le Parc des Marais afin de lui confier la recherche de financement et la maitrise d'ouvrage des travaux de restauration des milieux naturels. Deux opérations seront menées en 2015, le curage de fossés ainsi que le « recreusement » de la mare de la roselière.

En contrepartie, la commune s'engage à organiser la fauche des parcelles AH 288 et 289 de la manière suivante :

- Fauche à partir de mi-juillet pour la partie ouest
- Maintien en roselière (sans fauche) pour la partie centrale
- Sous réserve de possibilité d'accès, fauche à partir de mi-juillet de la partie est

La Gaec Herouet attributaire des parcelles lors de la vente d'herbe sera informée par courrier de ces conditions.

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil afin de signer la convention présentée par le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin et signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet ainsi que régler les dépense afférentes s'il y a lieu.

Le conseil à la majorité, 15 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPELLEUX, MM.FELIX et LAURENCE) autorise madame le Maire à signer la convention présentée par le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin et signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet ainsi que régler les dépense afférentes s'il y a lieu.

21. Devis

a. Entretien tractopelle

Devis non reçu – question reportée à une date ultérieure

b. Sécurité des bâtiments communaux

Madame le Maire présente au conseil deux devis de la société SICLI concernant le remplacement et la mise aux normes de blocs de secours et d'extincteurs pour l'ensemble des bâtiments communaux.

- Remplacement blocs de secours : 3 557.82 € TTC
- Remplacement extincteurs : 923.40 € TTC

Le conseil, à la majorité 15 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX et LAURENCE) autorise madame le Maire à signer les devis présentés et à régler la dépense correspondante.

c. Entretien toiture logement au-dessus de PROXI

Monsieur GIARD informe le conseil que des travaux d'entretien de la toiture des logements au-dessus de PROXI sont nécessaires (lucarnes façades sud). Un devis avait été signé en 2014 pour la réalisation de ces travaux mais ils n'ont pas encore été exécutés à ce jour car il manque un devis de menuiserie pour la dépose des fenêtres.

Un devis a été demandé à l'entreprise LEMAITRE en ce sens.

22. Achat véhicule services techniques

Suite à la commission voirie qui a eu lieu le mercredi 17 juin dernier, monsieur GIARD présente au conseil un devis concernant l'acquisition d'un véhicule pour les agents du service technique.

Sept devis ont été reçus, le devis correspondant le mieux aux besoins du service et au budget est celui de GH Automobiles pour un véhicule RENAULT Master DCI 150 CV, tri-benne, roues jumelées et crochet d'attelage, de janvier 2015 (10 kms au compteur) et 2 ans de garantie jusqu'au 12 janvier 2017 pour un montant de 30 600 € TTC auxquels il convient d'ajouter 200 € TTC pour le crochet d'attelage.

Monsieur LECOUVEY ne prend pas part au vote.

Le conseil, à la majorité 14 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX et LAURENCE) autorise madame le Maire à signer le devis correspondant et à régler la dépense afférente

L'ancien camion benne sera affecté au camping.

23. Subventions

Madame le Maire rappelle au conseil la délibération du 4 mai 2015 concernant l'attribution de subventions aux associations.

Plusieurs demandes avaient été laissées en suspens en attente de rendez-vous avec le président de l'association ou afin de connaître le devenir de l'association.

Suite à ces entretiens, madame le Maire propose d'attribuer :

- Une subvention de 500 € à l'association CATS
- Une subvention de 5 000 € (dont 100 € pour l'organisation de l'élection de Miss Pirou Miss Pirou 50 € / 1^{ère} dauphine 30 € / 2^{ème} dauphine 20 €) à l'association Culture Sports et Loisirs à Pirou.

Madame le Maire informe le conseil que lors de l'entretien avec le Président de CSLP des conseils en gestion lui ont été prodigués afin que l'association ne soit pas dans l'obligation de demander une subvention d'équilibre importante compte tenu des activités organisées qui ne semblent pas justifier autant de dépenses.

Monsieur FELIX regrette que la subvention attribuée à CSLP soit diminuée alors que celle de Pirouésie est augmentée car les activités sont totalement différentes et le nombre d'adhérents également. Madame le Maire dit que monsieur FELIX avait demandé 10 000 € et Pirouésie 3 000 €. Madame le Maire rappelle au conseil que les activités proposées par Pirouésie ne sont pas comparables à celles de CSLP et que le choix des attributions de subventions a été fait à la majorité des membres présents 17 voix pour et 1 abstention (M. LAURENCE) le 4 mai dernier, monsieur LENORMAND étant absent. Monsieur FELIX avait voté pour.

Madame LEPELLEUX regrette que la commune ne laisse pas les associations décider seules de leur gestion financière.

Mesdames RAPILLY, LEDANOIS, LEFORESTIER et messieurs LALLEMAND, RENOUF et GIARD rappellent que les subventions sont données par la commune, que l'on ne peut pas faire n'importe quoi avec l'argent public, que certaines associations doivent être plus autonomes et que la commune n'a pas à tout financer. Madame LEPELLEUX et monsieur FELIX peuvent se renseigner dans d'autres communes pour comparer les subventions.

Après discussion, le conseil, à la majorité 15 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX et LAURENCE) décide d'attribuer une subvention de 500 € à l'association CATS et une subvention de 5 000 € à l'association CSLP, dont 100 € au titre de l'élection de Miss Pirou.

24. PLU – PLUI

Madame le Maire informe le conseil que le conseil communautaire lors de sa séance du 2 juin dernier a décidé de ne pas procéder à la modification des statuts relative à la mise en œuvre du PLUI.

En effet lors de cette séance, il a été précisé que la mise en place d'un PLUI avant le 31 décembre 2015 aurait pour principales conséquences d'annuler les procédures de PLU en cours sur les communes de Créances et Pirou et de retarder la possibilité pour ces communes de disposer d'un document d'urbanisme conforme à la réglementation tout en bloquant ainsi tout développement des communes jusqu'à la validation du PLUI.

Les services de la DDTM consultés, ont confirmé l'impossibilité pour la communauté de communes d'élaborer un PLUI et de terminer en parallèle les révisions des POS engagées sur le territoire.

C'est pourquoi, madame le Maire, propose au conseil de poursuivre les démarches engagées de révision du POS en PLU et de procéder à l'étude des offres reçues dans le cadre de l'appel d'offres qui a eu lieu à cet effet en 2014.

De plus, madame le Maire informe le conseil que suite à un rendez-vous avec les services de la DDTM, il lui a été confirmé la possibilité de procéder dès maintenant à la réalisation d'un plan d'aménagement des terrains sis derrière le parking de la mairie (BE 8). Madame le Maire souhaite créer un lotissement.

Afin de permettre le lancement de ce projet, madame le Maire sollicite l'accord du conseil pour procéder au lancement d'une consultation pour l'élaboration du projet de plan d'aménagement.

Sur proposition de madame le Maire, le conseil, à la majorité 15 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX et LAURENCE) décide :

- De suivre la décision du conseil communautaire en date du 2 juin dernier de ne pas approuver la prise de compétence « Elaboration, révision, modification des documents d'urbanisme »
- De poursuivre les démarches engagées de révision du POS en PLU
- De procéder à l'étude des offres reçues en 2014
- De procéder au lancement d'une consultation concernant l'élaboration d'un projet de plan d'aménagement pour la parcelle communale BE 8.

25. Environnement protection dunes

Madame le Maire informe le conseil de la réflexion menée dans le cadre de la protection des dunes, particulièrement au niveau de l'estran en face de l'ex-site aquatour.

Elle souhaite privilégier l'utilisation du chemin existant le long du cordon dunaire qui va du boulevard sous la dune jusqu'à Armanville afin de protéger le bord des dunes.

A cet effet, un rendez-vous aura lieu avec le conservatoire du littoral et le SYMEL pendant lequel seront étudiées la possibilité de mise en place de fascines et également l'installation de panneaux de sensibilisation à la préservation de la dune.

Monsieur LAURENCE informe le conseil que monsieur LAUVRAY avait dû demander des devis pour des panneaux ainsi que des barrières afin d'interdire l'accès à la dune car de nombreux promeneurs dégradent le site.

Le conseil, à la majorité 15 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX et LAURENCE) autorise madame le Maire à réaliser les démarches nécessaires à l'étude de ce projet.

Madame le Maire informe ensuite le conseil que les autorisations d'occupation du domaine de l'Etat concernant les concessions d'endigage relatives à la cale d'accès à la mer (Cale Nord) et à l'ouvrage de défense contre la mer (Digue et cale Sud) arrivent à échéance en fin d'année. Celles-ci étaient valables pendant 30 ans.

Madame le Maire propose de renouveler ces concessions trentenaires.

Le conseil, à la majorité 15 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX et LAURENCE) autorise madame le Maire à demander le renouvellement des concessions citées cidessus pour une durée de 30 ans.

26. Prochaines élections

Madame le Maire informe le conseil des difficultés rencontrées dans l'organisation des prochaines élections régionales en décembre prochain. En effet, le 1^{er} tour des élections a lieu le même week-end que les manifestations du Téléthon et le second tour en même temps que le marché de noël.

Madame le Maire propose au conseil de déplacer les bureaux de vote à Pirou Pont, dans les locaux de l'ancienne mairie et de l'Agence Postale communale, à titre définitif afin d'éviter de bloquer systématiquement la salle polyvalente pendant les périodes électorales.

Le conseil, à la majorité, 15 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX et LAURENCE) autorise madame le Maire à informer les services de l'Etat des modifications proposées.

27. Jury d'assises 2016

Monsieur le Maire donne lecture du courrier accompagnant l'arrêté de la préfecture portant répartition du nombre de jurés de la liste annuelle du jury des assises 2016. Trois personnes de plus de 23 ans doivent être tirées au sort parmi la liste électorale principale de Pirou.

Il est procédé au tirage au sort selon les modalités définies par le préfet.

Sont tirés au sort :

- M. Vincent HEROUET (Page 62 de la liste électorale générale et ligne 6)
- M. Richard LECHEVALLIER (Page 81 ligne 6)
- Mme Simone RENOUF (Page 58 ligne 8)

28. Réverbères

a. Parking de la Mairie, de l'Accueil de loisirs et de la salle des fêtes

Madame le Maire présente au conseil plusieurs devis concernant l'implantation de candélabres sur le parking de la salle des fêtes, de la nouvelle mairie et de l'Accueil de Loisirs.

Un devis initial avait été signé en 2014 concernant la mise en place d'éclairage extérieur des abords de la nouvelle mairie. Suite au changement de conseil municipal en février dernier, madame le Maire a souhaité revoir ce devis avec la SARLEC afin d'y opérer des modifications car il y avait trop de réverbéres.

Le devis initial prévoyait l'implantation de 9 appareils répartis entre le parking de la mairie et l'accueil de loisirs ainsi que la mise en place de trois appliques murales en façade de la mairie pour un montant de travaux de 26 638.80 € TTC.

Madame le Maire propose que 4 appareils soient maintenus sur le parking de la mairie et de l'accueil de loisirs et que les 5 autres permettent la création d'un réseau d'éclairage public « parking de la salle des fêtes » (parking du haut perché / parking bitumé). Il est également nécessaire de procéder à l'alimentation en électricité car pour l'instant aucun branchement n'est possible.

Afin de permettre la réalisation de ce nouveau projet, la SARLEC a fait parvenir un devis concernant la création du réseau d'éclairage public « parking de la salle des fêtes » à hauteur de 22 102.80 € TTC, un devis permettant la modification de l'éclairage publique envisagé pour le parking de la mairie et de l'accueil de loisirs à hauteur de 1350 € TTC.

Ces devis modifient et complètent le devis initial présenté en 2014. Celui-ci s'élève désormais à 11 404.80 € TTC.

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil afin de signer les devis correspondant et de régler les dépenses afférentes.

Monsieur LAURENCE regrette la modification de l'implantation de l'éclairage public sur le parking de la mairie dans la mesure où les massifs ont été créés et ils devront être enlevés ce qui entraine un coût supplémentaire. Le coût de fonctionnement serait beaucoup plus élevé lui répond madame le Maire.

b. Terrain d'entrainement football

Madame le Maire présente au conseil un devis établi pour l'amélioration de l'éclairage du terrain d'entrainement utilisé par l'Espérance sportive de Pirou.

Ce devis prévoit la fourniture et la pose de 4 projecteurs (ampoules LED) ainsi que la réorientation des projecteurs du terrain de pétanque pour un montant de 7 560 € TTC.

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil afin de signer le devis et de régler la dépense correspondante.

Les questions 28a et 28b font l'objet d'un vote commun.

Le conseil, à la majorité, 15 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX et LAURENCE) autorise madame le Maire à signer les devis présentés (SARLEC 22 102.80 € TTC/SARLEC 1350 € TTC/ SARLEC 7 560 € TTC) et à régler les dépenses afférentes.

c. Mâts « La Bergerie »

Madame le Maire rappelle au conseil le litige opposant la commune à la famille de monsieur et madame KAHIA DESHEULLES au sujet de l'implantation de 2 candélabres d'éclairage public sur leur propriété.

Le tribunal administratif ayant donné raison à monsieur et madame DESHEULLES, un devis a été demandé à la SARLEC afin de procéder à la dépose de ces mâts. Celui-ci s'élève à 1 050 € TTC.

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil afin de signer le devis présenté et régler la dépense afférente.

Le conseil, à la majorité 15 voix pour et 3 abstentions, autorise madame le Maire à signer le devis de la SARLEC et à régler la dépense correspondante.

29. Courrier

Madame le Maire donne lecture au conseil du courrier reçu de la part de monsieur et madame DESHEULLES qui souhaitent apporter des précisions suite aux parutions dans la Manche Libre et Ouest France en avril dernier au sujet du règlement de leur litige avec la commune.

Le texte reçu est le suivant :

"ARTICLE A FAIRE PARAITRE EN REPONSE A CELUI PARU EN DATE DU 30 AVRIL

POINT SUR CANDELABRES ET P.L.U.

Suite à l'article publié dans la Manche Libre et Ouest France dernièrement, concernant nos procédures avec la Mairie de PIROU (affaire des candélabres et P.L.U.) Charrière de la Bergerie, nous souhaitons répondre.

Suite à notre demande, M. Challe, alors 1er Adjoint en Avril 2011, s'est déplacé et nous lui avons fait part que le câblage qui existait, avait de fortes chances d'être sur notre copropriété. La commune de PIROU, par ses représentants a ignoré ce fait et a fait terminer les travaux.

Il est dit que M. Augrandjean, Maire de PIROU à l'époque nous aurait fait une proposition pour l'acquisition du terrain où les candélabres sont implantés, nous tenons à préciser que nous n'avons jamais reçu cette proposition.

Concernant le P.L.U., nous tenons à informer que M. Challe dit, que c'est une erreur de "trait". L'erreur est intentionnelle. Nous confirmons que notre copropriété a été intégrée en Zone UX, sans avertissement et information, alors que nous sommes en Zone agricole: c'est une ancienne ferme.

Nous rappelons que dans les 2 cas, la justice nous a donné raison.

En complément, nous tenons à dire que Mme Noëlle Leforestier, Maire actuel de PIROU et M. José Camus-Fafa, Maire adjoint, n'ont rien à voir dans cette affaire, même si M. Challe les cite dans son article.

Mme Janine Kahia-Desheulles et M. Guy Desheulles. »

30. Saison touristique

Monsieur CAMUS-FAFA informe le conseil que les animations du foot des plages se dérouleront les mercredis 15 juillet et 12 août 2015 à partir de 14h00 et qu'une animation organisée par le club de judo de Périers aura lieu le mercredi 19 août de 13h30 à 18h00. La salle polyvalente a été réservée pour le judo en cas de mauvais temps.

31. Hangar SNSM

Ce dossier est en cours.

32. Cale de la Bergerie

Ce dossier fait toujours l'objet de discussions avec le bureau d'études et l'entreprise.

33. Mutualisation des services

Monsieur CAMUS –FAFA présente au conseil les démarches effectuées par la Communauté de communes du Canton de Lessay dans le cadre de la mutualisation des services.

Lors de la dernière réunion, il a été demandé aux communes du canton de réaliser un inventaire du matériel communal (services techniques) pouvant faire l'objet d'une mutualisation.

Il a également été évoqué la possibilité de mutualiser les achats de fournitures administratives.

Il rappelle que l'acquisition de vidéoprojecteurs à destination des écoles est actuellement en cours grâce à la mutualisation.

Madame LEPELLEUX propose de mutualiser les contrats de maintenance des photocopieurs, des imprimantes et éventuellement des prestataires informatiques. Monsieur CAMUS FAFA informe le conseil que ces possibilités ont été évoquées mais que compte tenu de la diversité des prestataires, il est difficile de mettre en application cette idée.

Madame le Maire évoque également la possibilité de mutualiser les prestataires intervenant dans les restaurants scolaires et également les assurances.

Monsieur CAMUS FAFA informe le conseil que les services de la communauté de communes vont travailler sur un plan de mutualisation avec échéancier.

34. Radar pédagogique

Monsieur GIARD informe le conseil de la possibilité de procéder à un test de radar pédagogique « village de la Barberie » pendant une quinzaine de jours grâce aux services du Conseil Départemental qui peuvent prêter un appareil à partir de mi-août.

35. Questions diverses

A - Fleurissement

Madame le Maire informe le conseil de l'installation de jardinières et vasques à différents points de la commune :

- Jardinières fixées sur le mur d'enceinte de l'ancien presbytère
- Vasques sur les candélabres de la place de l'église et quelques-unes dans la rue
- Quatre vasques sur les réverbères de la place Général De Gaulle à titre d'essai

B- Fermetures exceptionnelles Mairie - Poste

Madame le Maire informe le conseil que des fermetures exceptionnelles sont prévues dues à l'organisation de formations pour le personnel administratif (Site Internet, panneau informatif et Urbanisme) :

- Mardi 23 juin toute la journée
- Jeudi 25 juin le matin
- Vendredi 26 juin l'après- midi

C- Horaires Mairie - Poste

Madame le Maire rappelle au conseil les nouvelles dispositions concernant le traitement des dossiers d'autorisation d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet prochain dans le cadre de l'application de la loi ALUR. Elle informe le conseil qu'une étude sur le taux de fréquentation de l'accueil de la mairie a été réalisée et que celle-ci a permis de constater le peu de fréquentation du samedi matin pour l'accueil de la mairie et celui de l'Agence Postale Communale.

Considérant ces éléments et afin de permettre une meilleure organisation des services communaux, madame le Maire propose au conseil de modifier les horaires d'ouverture de l'accueil de la mairie comme suit :

Lundi 8h30-12h00 14h00-17h30

Mardi 8h30-12h00 14h00-16h30

Mercredi 8h30-12h00

Jeudi 8h30-12h00 14h00-17h30

Vendredi 8h30-12h 14h-16h30

Ouverture le dernier samedi du mois 10h00-12h00

Concernant l'Agence Postale Communale, madame le Maire rappelle au conseil que seules 60 heures sont indemnisées par la Poste, c'est pourquoi elle propose de modifier les horaires de l'APC comme suit :

Lundi 9h00-12h00

Mardi 9h00-12h00

Mercredi 9h00-12h00

Jeudi 9h00-12h00

Vendredi 9h00-12h00

Ces nouveaux horaires seront appliqués à compter du 1^{er} juillet prochain.

D- Informations associations

Suite à la parution du Pirou Info, madame le Maire souhaite effectuer les compléments d'informations suivants :

a. Gym Santé

Jacqueline Dufour (l'animatrice gym diplômée EPGV, engagée pour l'été par la maison du pays à lessay), donnera, comme les années précédentes, les cours de gym " sur la plage "à partir du mardi 07 juillet, de 10h30 à 11h30 les mardis et vendredis, jusqu'à la fin Août.

Le rendez-vous est fixé au chalet en bois, situé en bordure de mer, au niveau de l'entrée du camping communal de Pirou-Plage.

Les séances ont lieu sur la plage ou sur le terrain devant le chalet.

Une participation forfaitaire de 1 euro est à payer au début de chaque séance.

Cette activité n'étant pas une activité programmée par le club de gym Pirou-Créances Lessay, il n'y a pas besoin de licence et vous pouvez y aller avec famille et amis.

b. Bibliothèque de Pirou

La bibliothèque sera ouverte du 1er juillet au 30 août tous les mercredis, vendredis et dimanches (jours de marché) de 10 heures à midi. Les enfants de Pirou peuvent prendre des livres gratuitement.

E- Kermesse de l'école

Madame le Maire rappelle au conseil l'organisation de la kermesse de l'école vendredi 26 juin prochain à compter de 16h45.

F- Prêt de matériel aux associations

Madame le Maire souhaite apporter des précisions quant aux modalités d'emprunt par les associations du matériel communal. Elle rappelle que les demandes doivent impérativement être formulées par écrit (courrier ou mail – <u>accueil.pirou@wanadoo.fr</u>), en amont de la manifestation (minimum 15 jours avant) et indiquer précisément l'objet de la demande et la date de la manifestation. Les demandes ne respectant pas ce dispositif ne seront pas prises en compte.

TOUR DE TABLE

Madame LEPELLEUX souhaite que l'ensemble des conseillers municipaux soit nommés et non pas uniquement madame le Maire et ses adjoints. Madame le Maire rappelle au conseil qu'il en était de même lors du mandat précédent mais propose que cela soit modifié lors de la mise à jour du site qui a lieu mardi 23 juin prochain.

Monsieur FELIX remercie monsieur GIARD et les employés du service technique pour leur travail lors de l'organisation de la fête Saint Jean. Il informe le conseil qu'il manque des tables car celles-ci ont été attribuées à la SNSM pour la fête de la musique. Monsieur GIARD informe le conseil que la SNSM avait demandé les tables de longue date et que de ce fait l'association SNSM était prioritaire. Il propose à monsieur FELIX une trentaine de tables de la salle polyvalente en dépannage à titre exceptionnel. Monsieur FELIX demande si l'électricité est bien en fonction place de l'Abbé Godefroy. Monsieur GIARD lui confirme que la mise en fonction sera effective à compter du vendredi 19 juin comme convenu. Madame le Maire rappelle qu'il faut faire une demande écrite , c'est plus facile à gérer.

Monsieur FELIX demande s'il est possible d'obtenir des tables de la salle polyvalente pour l'association CSLP lorsque celles-ci seront changées. Madame le Maire informe le conseil que la question sera revue ultérieurement.

Monsieur FELIX demande s'il peut prendre 3 sièges de chaises défectueuses de la salle polyvalente pour réaliser le char des Miss lors de l'élection de Miss Pirou. Madame le Maire autorise monsieur FELIX à prendre les chaises demandées.

Monsieur FELIX souhaite savoir pourquoi il n'a pas été invité à la dernière commission Foires et Marchés. Monsieur GIARD informe le conseil que la réunion avec les commerçants n'a pas encore eu lieu et que monsieur FELIX recevra une invitation comme convenu.

Monsieur LAURENCE regrette de ne pas avoir reçu de réponse suite au mail qu'il a fait parvenir en mairie au sujet du totem à déplacer à la plage. Madame le Maire informe le conseil que madame LEDANOIS a pris contact avec les restaurateurs concernés par la mise en place de ce totem et que des négociations sont en cours pour programmer une installation qui convienne à tous. Monsieur LAURENCE informe le conseil que monsieur LAUVRAY avait également fait des démarches en ce sens et montre à l'ensemble du conseil un montage photo réalisé par ses soins qui simule une implantation. Madame LEDANOIS regrette de ne pas avoir été informée de ce projet et confirme qu'elle attend des réponses suite au projet proposé par la municipalité actuelle.

Monsieur LAURENCE complimente la municipalité pour le nettoyage des trottoirs mais regrette que les toilettes publiques ne soient pas abordables (faïence cassée et insalubrité). Madame le Maire et monsieur GIARD informent le conseil que le nécessaire concernant la faïence devrait être fait d'ici 8 jours et précisent que le nettoyage est fait régulièrement mais que les utilisateurs des toilettes ne sont pas respectueux. Madame le Maire fait remarquer à monsieur LAURENCE que le problème des toilettes publiques n'est pas récent et qu'il n'a pas réussi pendant les 11 mois de son mandat à le résoudre et qu'il doit donc faire preuve de patience.

Monsieur RENOUF souhaite que des panneaux soient installés afin de signaler le Centre équestre pour des raisons de sécurité. Monsieur GIARD informe le conseil que de nombreux panneaux indicateurs doivent être revus et qu'un devis a été demandé en ce sens.

Monsieur GIARD informe le conseil que des devis ont été demandés afin de renouveler les tables et les chaises de la salle polyvalente. Un premier modèle d'exposition est proposé aux conseillers. Cette question sera revue ultérieurement.

L'ordre du jou	r étant épuisé, la séance est	levée à 23h15 .
		Le Maire, Noëlle LEFORESTIER.